



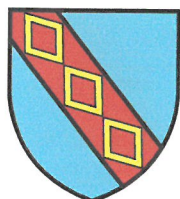
Le 30 juillet 2020

MAIRIE

de

**SAINT-NICOLAS-DU-PELEM**

22480



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
28 juillet 2020**

\*\*\*\*\*

**Le vingt-huit juillet deux mille vingt**, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-deux juillet deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Ty Ar Pelem, **sous la présidence de Daniel LE CAËR, Maire.**

**Présents :** LE CAËR Daniel, BOUDIAF Catherine, LAGADEC Guy, PASCO Gérard, JAN Anne-Marie, PAVEN Marie-France, DECOURCELLE Alain, ANDRÉ Marilyse, BERNARD Christiane, LE ROUX Daniel, ANDRÉ Denis, THORAVAL Laurent, GOÏC Adeline, LE GUILLOU Fabien

**Absents excusés :** FRABOULET Solenn, TOULLEC Jean-Louis, CAOUS Karine, CARMES Arnaud, VERCHIN Tiphaine

**Secrétaire :** PASCO Gérard

- Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
- Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du **10 juillet 2020** à l'unanimité.
- **Monsieur Gérard PASCO** a été désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée d'une carte de remerciements de Mme Le Morzadec qu'elle a adressé au conseil municipal suite au décès de son mari, Monsieur Le Morzadec Louis, maire de la commune de 1989 à 1993. Une gerbe de fleurs a été adressée à la famille de Monsieur Le Morzadec au nom du conseil municipal.

**1. Cession de l'Ancien Presbytère**

La commune est propriétaire d'un bien dit « ancien presbytère » sis 9 Rue du Pors Coz constitué de :

- Une maison d'habitation d'une superficie d'environ 230 m<sup>2</sup> datant du XIX<sup>ème</sup> siècle (1844) sise sur la parcelle cadastrée AB 149 d'une contenance de 492 m<sup>2</sup>  
Le bien comporte 3 niveaux + 2 dépendances (appentis de 15 m<sup>2</sup> et garage de 55 m<sup>2</sup>).  
Au RDC : hall, cuisine, salle à manger, séjour, bureau, buanderie, WC  
1er étage : hall et couloir distribuant 4 chambres, bureau, salle de bain, WC

2ème étage : grenier aménageable.

- La parcelle AB 501 d'une contenance de 682 m<sup>2</sup>
- La parcelle AB 592 d'une contenance de 121 m<sup>2</sup>.

Section	Numéro	Lieu-dit	surface
AB 149	9	Rue du Pors Coz	4 a 92 ca
AB 501		Pors Coz	6 a 82 ca
AB 592		Rue du Porz Coz	1 a 21 ca

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ; que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ; que dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation,

Par délibération n°2019-12 05 du 17 décembre 2019, la vente a été confiée par mandat simple, de manière non exclusive, à :

- L'office notarial COB JURIS de Saint-Nicolas-du-Pelem
- L'agence « Immobilier du Pelem » de Saint-Nicolas-du-Pelem.

Monsieur Guy Lagadec : « Je suis d'accord avec cette vente car le bien risque de se dégrader s'il n'est pas occupé.

Monsieur Le Maire rappelle que le bien avait été mis aux enchères sur le site Webenchères en 2019, mais qu'aucune offre n'avait été faite malgré 5 visites. Le conseil municipal avait alors décidé de confier la vente du bien à l'étude notarial COB JURIS et à l'agence « Immobilier du Pelem » en décembre 2019.

Considérant que Monsieur DUFOUR Olivier, qui a visité le bien avec l'étude notariale COB JURIS, a fait une offre d'acquisition au prix de 80 000 €,

Le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Décide de la vente de cet immeuble à Monsieur DUFOUR Olivier : parcelle AB 149 d'une contenance de 492 m<sup>2</sup> sur laquelle se situe une maison de 230 m<sup>2</sup> et une annexe de 70 m<sup>2</sup>, parcelle AB 501 d'une contenance de 682 m<sup>2</sup>, parcelle AB 592 d'une contenance de 121 m<sup>2</sup>.

Section	Numéro	Lieu-dit	surface
AB 149	9	Rue du Pors Coz	4 a 92 ca
AB 501		Pors Coz	6 a 82 ca
AB 592		Rue du Porz Coz	1 a 21 ca

- Accepte l'offre de Monsieur DUFOUR Olivier au prix de vente à 80 000.00 €, net vendeur, hors frais d'agence et de négociation à la charge de l'acquéreur et hors frais de notaire.
- En accord avec les propriétaires de la parcelle AB 147, précise qu'une servitude légale d'intérêt privé (droit de passage), ainsi qu'un droit d'échelle pour les propriétaires de la parcelle AB 147 seront inscrits à l'acte de vente,
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun,
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document se référant à ce dossier.

## **2. Questions diverses**

➤ **Commissions de la CCKB**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CCKB va mettre en place 6 commissions dans lesquelles les conseillers municipaux peuvent siéger par voix consultative. Ils demandent aux conseillers municipaux de se positionner pour fin août dans les commissions qui les intéressent.

1. Culture, vie associative, communication
2. Economie et développement du territoire
3. Environnement et politique des déchets
4. Numérique
5. Service à la population, enfance-jeunesse, mobilité
6. Tourisme, urbanisme et habitat

Il indique qu'il est vice-président en charge du tourisme, de l'urbanisme et de l'habitat en binôme avec Mme Martine Bou-Anich, maire de Paule.

➤ **Bourg de Bothoa**

Madame Anne-Marie Jan demande un compte-rendu des visites effectuées à Maël-Carhaix et au Vieux-bourg par rapport à l'aménagement du bourg de Bothoa et notamment sur l'entretien des places de parking végétalisées. Elle s'inquiète sur l'entretien de ces places de stationnement. Monsieur Guy Lagadec indique que l'avantage des places de stationnement végétalisées, c'est que cela permet aux eaux pluviales de s'écouler plus facilement. Le responsable technique de la commune de Maël-Carhaix a précisé que l'entretien est facile (tonte).

Monsieur Gérard Pasco : « Cela fait quand même de l'entretien supplémentaire car ces espaces n'existent pas actuellement. »

Monsieur Daniel Le Caër : « Une réunion publique sur l'aménagement du bourg de Bothoa aura lieu en septembre afin d'exposer le projet aux habitants. »

Madame Marilyse André : « Lors des visites des bourgs, j'ai trouvé que les parkings à vélo en place n'étaient pas très beaux et pas pratiques. Pour Bothoa, il faudra envisager d'autres solutions. »

20h25 Monsieur Jean-Louis Toullec arrive en séance.

Monsieur Guy Lagadec : « Il faudra que l'on mette des plantes résistantes et peu consommatrices d'eau. »

➤ **Entretien des espaces verts**

Monsieur Laurent Thoraval : « Je voudrais savoir qui a donné l'autorisation aux agents communaux de couper les herbes sur un talus privé à proximité de l'ancien cimetière ? »

Monsieur le maire : « Je ne sais pas qui est intervenu à cet endroit, je vais voir avec les services techniques. »

20h30 Madame Solenn Fraboulet arrive en séance.

Monsieur Denis André : « La haie située dans le parking de l'ancien cimetière a été coupée. Ça n'a pas été bien fait. Il faudrait la retailler. »

Monsieur Daniel Le Caër : « On a loué une machine spécifique avec chauffeur pour faire un essai sur plusieurs haies des espaces verts communaux. Je suis allé voir le rendu au niveau du stade et le travail était satisfaisant. J'irais voir la haie dont tu parles. »

➤ **Salle omnisports**

Monsieur Laurent Thoraval demande s'il est possible pour les associations d'aller récupérer

du matériel dans la salle omnisports.

Madame Solenn Fraboulet répond par l'affirmative. Le protocole sanitaire doit être respecté par les usagers.

La séance est levée à 20 h 45

Le secrétaire de séance,  
Gérard PASCO



le Maire,  
Daniel LE CAËR

